



Déplacement le dimanche pour l'entreprise

Par **Hickory**, le **31/08/2016** à **14:30**

Bonjour,

Mon employeur demande à un collègue de se rendre avec son propre véhicule à l'aéroport un dimanche soir. Ce déplacement a pour but d'aller chercher un autre collègue de travail afin qu'il l'emmène à son hôtel. La personne qu'il va chercher ne pouvant pas louer de véhicule avec son permis Marocain.

Pour moi l'employeur n'a pas le droit de faire une telle demande et devrait faire intervenir un taxi pour répondre à une telle demande.

Quand est-il du point de vu juridique ? que risque l'employeur en cas d'accident ?

Par **Tisuisse**, le **31/08/2016** à **14:39**

Bonjour,

C'est à l'employeur de faire les frais d'un taxi, pas au collègue de faire le chauffeur à moins que ce dernier ne soit le chauffeur de l'entreprise.

Par **Hickory**, le **31/08/2016** à **16:22**

Merci pour votre réponse,

Ce dernier n'est pas chauffeur de l'entreprise, Cette demande s'effectue sur son temps libre un dimanche. C'est pour cela que je me pose la question, en cas d'accident, que risque l'employeur ? le chauffeur ?

Par **Tisuisse**, le **31/08/2016** à **16:29**

L'employeur : travail dissimulé, non payé (les heures du dimanche comptent double) avec des poursuites par l'URSSAF et le FISC.

Le salarié : pas grand chose voire rien sur le plan de son assurance auto, il est couvert tant pour lui que pour son passager.

Par **Hickory**, le **31/08/2016** à **17:02**

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **31/08/2016** à **20:02**

Bonjour,

Tout dépend de ce que prévoit le contrat de travail et par ailleurs, si le collègue accepte de rendre ce service à son collègue...

Il n'est pas dit d'autre part si l'employeur en dehors d'un service rendu au collègue serait disposé à payer ce temps et le déplacement s'il était professionnel...